



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation de changement d'exploitant de carrière

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2015, la SARL LOUBIERES et CIE est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées aux lieux dits « Ménanery », section D1, parcelles n°141a, 141b, 142 à 146, 147p, 148p, 149p et 163p et « Foulade », section D2, parcelles n°308p, 590p, et 606p du plan cadastral de la commune de ST GERMAIN DU BEL AIR.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de ST GERMAIN DU BEL AIR où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 24 mars 2015

Pour le Directeur,
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR